

www.e-rara.ch

**Histoire de l'Eglise vaudoise depuis son origine et des Vaudois du
Piémont jusqu'à nos jours**

Monastier, Antoine

Lausanne, 1847

ETH-Bibliothek Zürich

Shelf Mark: Rar 27486

Persistent Link: <http://dx.doi.org/10.3931/e-rara-65543>

Chapitre XXVI.

www.e-rara.ch

Die Plattform e-rara.ch macht die in Schweizer Bibliotheken vorhandenen Drucke online verfügbar. Das Spektrum reicht von Büchern über Karten bis zu illustrierten Materialien – von den Anfängen des Buchdrucks bis ins 20. Jahrhundert.

e-rara.ch provides online access to rare books available in Swiss libraries. The holdings extend from books and maps to illustrated material – from the beginnings of printing to the 20th century.

e-rara.ch met en ligne des reproductions numériques d'imprimés conservés dans les bibliothèques de Suisse. L'éventail va des livres aux documents iconographiques en passant par les cartes – des débuts de l'imprimerie jusqu'au 20e siècle.

e-rara.ch mette a disposizione in rete le edizioni antiche conservate nelle biblioteche svizzere. La collezione comprende libri, carte geografiche e materiale illustrato che risalgono agli inizi della tipografia fino ad arrivare al XX secolo.

Nutzungsbedingungen Dieses Digitalisat kann kostenfrei heruntergeladen werden. Die Lizenzierungsart und die Nutzungsbedingungen sind individuell zu jedem Dokument in den Titelinformationen angegeben. Für weitere Informationen siehe auch [Link]

Terms of Use This digital copy can be downloaded free of charge. The type of licensing and the terms of use are indicated in the title information for each document individually. For further information please refer to the terms of use on [Link]

Conditions d'utilisation Ce document numérique peut être téléchargé gratuitement. Son statut juridique et ses conditions d'utilisation sont précisés dans sa notice détaillée. Pour de plus amples informations, voir [Link]

Condizioni di utilizzo Questo documento può essere scaricato gratuitamente. Il tipo di licenza e le condizioni di utilizzo sono indicate nella notizia bibliografica del singolo documento. Per ulteriori informazioni vedi anche [Link]

CHAPITRE XXVI.

LES VAUDOIS AU XVIII^e SIÈCLE, ET PENDANT LA RÉVOLUTION FRANÇAISE.
(1690-1814.)

Les Vaudois sous les drapeaux de leur prince. — Leur rétablissement dans leurs héritages. — Leur nombre. — Edit de 1694. — Exil des protestants français domiciliés aux Vallées. — Colonies du Wurtemberg. — Mort d'Arnaud. — Essais d'oppression. — Relâche. — Subsidés étrangers. — Siège de Turin, en 1706. — Victor-Amédée aux Vallées. — Dévouement des Vaudois. — Vexations nouvelles. — Expulsion des Vaudois de Pragela, des Français et des catholisés. — Edit du 20 juin 1730. — Abrégé des édits concernant les Vaudois. — Effets de la révolution française. — Garde des frontières par les Vaudois. — Injustes soupçons sur leur fidélité. — Projet de massacre déjoué. — Arrestations. — Requête au roi. — Minces faveurs. — Esprit révolutionnaire en Piémont. — Abdication de Charles-Emmanuel. — Etat nouveau des Vaudois. — Les Austro-Russes en Piémont. — Carmagnole. — Blessés français. — Bagration. — Réunion du Piémont à la France. — Misère aux Vallées. — Détresse des pasteurs. — Allocation de rentes et de biens pour leur traitement. — Nouvelle circonscription consistoriale. — Tremblement de terre. — Coup-d'œil sur l'état religieux des Vaudois. — MM. Mondon, Geymet et Peyran. — Nouvelles carrières ouvertes à l'activité vaudoise.

Servez Dieu et votre prince fidèlement : tel avait été le passage principal et sommaire de l'allocution de Victor-Amédée II, aux chefs des Vaudois, en leur annonçant qu'il rendait son affection, comme sa protection, à leur peuple. Paroles douces à leurs oreilles ; car, si elles remettaient devant leurs yeux un devoir qui, dans leur dernière lutte à main armée, avait subi une interruption forcée, elles mentionnaient au premier rang celui qui avait dû lui être préféré. Le duc lui-même plaçait la fidélité à Dieu avant celle qui se rapportait à sa personne. Leur conduite passée recevait ainsi sa justifica-

tion, au jugement même de celui qui était le plus intéressé, après eux, à ce qu'un cas de conflit entre les deux devoirs ne se renouvelât pas. L'avenir à son tour leur offrait quelque sécurité, puisque le prince de son propre mouvement assignait aux deux grands devoirs, qui régissent la vie du chrétien-citoyen, l'ordre même dans lequel les Vaudois les avaient toujours placés, quand ils les énonçaient en s'appuyant sur les enseignements d'un grand apôtre : *Craignez Dieu, honorez le roi.* (1 PIERRE, II, 17.)

Les Vaudois, reconnaissants envers leur souverain pour le retour de sa bienveillance, s'attachèrent à lui donner des preuves palpables de leur fidélité. Et d'abord en versant leur sang pour lui. Ils volèrent sous ses drapeaux au premier appel et ne s'épargnèrent point. « Ils furent d'un grand appui » au duc de Savoie, lorsque la guerre avec la France eut » éclaté, » dit un auteur piémontais, Charles Botta, qui est loin d'être prévenu en leur faveur (1). Le comte de Saluces, dans son *Histoire militaire du Piémont*, s'exprime à leur sujet comme suit : « Ces montagnards coururent se joindre au » marquis de Parelle qui les avait attaqués naguère, et les » petits combats qu'on livra dans ces montagnes coûtèrent » plus de mille hommes à l'ennemi qu'on chassa de Lu- » serne, etc. (2). » Le marquis Costa de Beauregard, dans ses *Mémoires historiques sur la maison de Savoie* (3), parle de la bravoure des *barbets qui se rendirent redoutables aux Français*. Il fait encore l'éloge de leur conduite au siège de Coni l'année suivante. « Cette forteresse, dit-il, investie de- » puis le commencement de la campagne, ne fut longtemps » défendue que par ses propres habitants et par quelques

(1) *Storia d'Italia*, ... t. VII, p. 20.

(2) *Histoire militaire*, t. V, p. 13.

(3) Tom. III, p. 38 à 41.

» troupes de paysans des terres voisines, entre autres par
 » huit cents Vaudois sous le commandement d'un chef célè-
 » bre parmi eux. »

Pendant que le bataillon des Vallées se distinguait à la défense des villes, comme sur les champs de bataille (1), et répondait ainsi au vœu exprimé à leur chef Arnaud par leur prince (2), celui-ci s'intéressait selon sa promesse à l'établissement des familles vaudoises, et donnait les ordres nécessaires pour cela. La reprise de possession de leur ancien héritage n'était cependant pas aussi facile juridiquement que le fait matériel pouvait l'être, car ces biens avaient changé de maîtres. Une partie avait été cédée à des corporations religieuses; une autre vendue à des particuliers; une troisième avait été remise à bail. Maintenant il fallait transiger à l'amiable avec les divers tenanciers. Le prince y pourvut.

C'est ici que l'on désirerait savoir en quel nombre les Vaudois s'établirent dans leurs villages incendiés ou à moitié déserts. Mais les données exactes nous manquent. Tout ce qu'on sait, c'est que, pendant les années qui suivirent, le nombre des Vaudois en état de manier les armes ne surpassa point mille à onze cents (3). Ce qui, en tenant compte de la minime proportion d'enfants, à leur arrivée, relativement aux adultes, ne supposerait guère une population que de trois à quatre mille personnes. Toutefois, elle ne tarda pas à s'accroître rapidement par l'effet de nombreux mariages et de

(1) A la Marsaille, bataille perdue, il est vrai, par le duc et ses alliés, les capitaines vaudois se nommaient Imbert, Peyrot, Combe et Caffarel. (*Storia di Pinerolo*; 1836, t. IV, p. 140.)

(2) Si, comme vous le devez, vous exposez vos vies pour mon service, j'exposerai aussi ma vie pour vous, et tant que j'aurai un morceau de pain, vous en aurez votre part. (V. plus haut.)

(3) Lettre traduite du hollandais, envoyée de Zurich à leurs excellences de Berne. (Archives de Berne, onglet E.)

naissances multipliées, comme en font foi quelques registres paroissiaux (1). Au chiffre des Vaudois, il faudrait encore ajouter, pour avoir le nombre réel des évangéliques qui étaient venus repeupler les Vallées, quelques milliers de français du Pragela, du Dauphiné et d'ailleurs, dont quelques-uns avaient mérité cette faveur en combattant dans les rangs des Vaudois, sous la conduite d'Arnaud, et dont les autres, attirés par leurs frères et amis, s'étaient joints à eux, désireux qu'ils étaient de vivre dans des contrées rapprochées des lieux dont Louis XIV les avait chassés.

Victor-Amédée qui regrettait de s'être privé, par une persécution aussi injuste qu'impolitique, d'un peuple fidèle et courageux, et qui maintenant souhaitait de le voir reprendre quelque consistance, permettait cet établissement d'étrangers qui s'assimilaient à ses sujets.

Le manifeste qui devait fixer la position des Vaudois dans l'état, reconnaître leurs droits à la possession du territoire et leur assurer l'exercice de leur religion, était pour le pouvoir, on le concevra facilement, une pièce aussi difficile à rédiger qu'à promulguer, à cause de l'opposition constante de leurs ardents ennemis papistes, des prêtres surtout, et de leurs agents. Cependant les services réels qu'ils avaient rendus à leur prince, dans cette guerre, étaient trop récents, et ceux qu'on attendait encore de leur zèle éprouvé trop nécessaires, pour qu'on pût leur refuser cet acte authenti-

(1) On lit dans le registre des naissances de l'église d'Angrogne que, depuis le mois d'août 1690 au 1^{er} janvier 1697, il se fit 95 mariages et qu'il naquit 143 enfants dans cette commune fort grande.

On y voit aussi qu'à cette dernière date, il restait dans la commune 38 ou 40 hommes qui avaient été à la Balsille; que 100 personnes d'Angrogne étaient revenues du Piémont, et qu'il était mort pendant ces six ans 70 personnes de tout âge et sexe. (On ne dit pas dans ce document, s'il était revenu de Suisse des femmes, des enfants et d'autres personnes.)

que. On publia donc un édit de pacification; mais on se garda d'accorder aux Vaudois aucun avantage nouveau. On les remit sur le pied où ils étaient avant les événements qui avaient amené leur exil. L'édit, qui est du 13-23 mai 1694, contient en substance la reconnaissance de leur légitime établissement sur la terre de leurs aïeux et dans leurs biens héréditaires, la révocation des édits de janvier et d'avril 1686, une amnistie générale et complète et la promesse de la faveur de leur prince. Il reçut d'ailleurs toutes les sanctions légales d'enregistrements nécessaires pour déployer ses effets (1). Ce qui prouve cependant que ce ne fut pas sans rencontrer d'obstacles que les Vaudois obtinrent leur réintégration, c'est que le pape Innocent XII, dans une bulle du 19 août de la même année 1694, déclare l'édit ducal, concernant les Vaudois, nul et non venu, et qu'il ordonne à ses inquisiteurs de ne point y avoir égard dans la poursuite de ces hérétiques. Mais le sénat de Turin, fort de la volonté du prince, confirma, par son rescrit du 31 août, le droit d'exécution de l'édit du 13-23 mai et prohiba la bulle du pape. (V. DUBOIN. — RACCOLTA, t. II, p. 157 à 262.)

Quel que fût le mauvais vouloir de certains hommes, la colonie vaudoise aurait marché vers une rapide prospérité, en se relevant de ses ruines, protégée comme elle l'était par la bienveillance du souverain, si la politique, avec ses moyens obliques, ses appas et ses réserves cruelles, ne lui

(1) Ce fait n'est pas sans importance. Le passé nous a fait voir que plusieurs décrets de son altesse royale ne déployèrent point leur effet pour n'avoir pu être enregistrés dans les matricules du sénat. (Pour l'édit, voir *Storia di Pinerolo*, t. IV, p. 141, et surtout DUBOIN. — RACCOLTA, etc., Turin, 1826, t. II, p. 109 à 278, qui contiennent les édits sur les Vaudois.)

avait porté un coup fatal. Victor-Amédée, séduit par les offres brillantes de Louis XIV, qui lui restituait des provinces perdues et qui lui demandait la main de sa fille pour son petit-fils, héritier présomptif de la couronne de France, consentit à rompre ses engagements avec ses alliés et à se replacer sous le patronage du grand roi. Si, dans le règlement des conditions du traité, Victor-Amédée resta fidèle à sa parole donnée de maintenir les Vaudois dans leur héritage, et s'il les protégea contre leur ardent ennemi, contre le vrai auteur de leurs affreux malheurs de 1686, il consentit, hélas ! à des mesures de rigueur contre les Français réformés établis aux Vallées, avec lesquels il n'avait pris sans doute aucun engagement, mais que cinq années d'établissement avaient pu autoriser à se regarder comme ses nouveaux sujets. Il fut stipulé dans ce traité, conclu en secret à Lorette, au commencement de 1696 : 1^o que les habitants des Vallées Vaudoises n'auraient aucun commerce ni aucune relation avec les sujets du grand roi, en ce qui concernait la religion ; et 2^o que les sujets du roi très-chrétien réfugiés dans les Vallées en seraient bannis. (V. DUBOIN, *locis citatis.*)

Conformément au traité, ceux des Français réformés, établis aux Vallées, qui servaient dans le bataillon vaudois, au service du duc, durent quitter le camp de Frescarole et passer en Suisse. Ils arrivèrent au commencement d'août dans la partie française du canton de Berne. D'autres les suivirent au mois de septembre (1). Ce ne fut cependant que dans le courant de 1698 que le traité reçut sa pleine exécution. Dans l'intervalle, à part les efforts faits pour ramener au papisme, en les effrayant, ceux qui étaient revenus à

(1) Archives de Berne, onglet E.

la foi vaudoise , pour détourner les biens des familles par des mariages avec des catholiques romains et pour empêcher que la vallée de Pérouse ne se repeuplât de Vaudois , les Vallées ne se seraient guère aperçues d'un changement (1). Or, le 1^{er} juillet 1698 , le duc de Savoie publia le double décret que lui arrachait son puissant voisin ; savoir , la défense aux Vaudois d'avoir aucun rapport , pour cause de religion , avec des sujets français , et l'ordre à ceux-ci de sortir des Vallées , dans l'espace de deux mois , sous peine de mort et de confiscation. Cet édit éloignait de force sept pasteurs , originaires du Pragela et du Dauphiné : Montoux , le compagnon d'Arnaud , Pappon , Giraud , Jourdan , Dumas , Javel , et enfin Henri Arnaud lui-même. En effet , Arnaud était Français , des environs de Die. Il ne l'eût pas été , qu'on eût peut-être trouvé quelque raison de se débarrasser de sa personne ; car la jalousie et la calomnie le poursuivaient de leur langue empoisonnée. On renouvelait méchamment contre lui l'accusation de vouloir former une république , bien que son rôle se bornât , dans les affaires civiles , à concilier quelquefois les différends que faisaient naître dans les familles la reconstruction des maisons , le partage des propriétés au retour de quelque parent que l'on n'attendait plus. Sa personne était trop vénérée , ses conseils trop respectés et suivis avec trop de promptitude pour qu'on ne prît pas ombrage d'un homme aussi influent parmi son peuple adoptif. Son nom , rehaussé par le souvenir de ses exploits , par son génie entreprenant , par sa fermeté héroïque , ainsi que par ses talents et ses vertus comme pasteur , le faisait paraître redoutable au parti sans générosité , qui , dans les

(1) Lettre d'Arnaud datée de la Tour, 1697, à M. Walkenier, ambassadeur des Pays-Bas en Suisse. (Archives de Berne, onglet E.)

conseils du prince, excitait sourdement à la haine contre les évangéliques. C'est le cœur serré que l'ami, le chef, le héros, le pasteur chéri des Vaudois quitta pour jamais ces Eglises auxquelles il avait consacré sa vie, et pour la restauration desquelles il n'avait pas craint la mort dans les combats. Trois mille Français, réfugiés du Pragela, du Dauphiné et d'ailleurs, s'éloignèrent avec lui des Vallées, où, après de cruelles persécutions, ils avaient trouvé un demi-repos pendant quelques années.

Genève, qui avait accueilli les malheureux Vaudois douze ans auparavant, reçut encore avec charité ces nouveaux hôtes jusqu'à leur départ pour la Suisse et l'Allemagne. Arnaud entra dans ses murs le 30 août 1698. Les brigades des autres exilés suivirent durant les premiers jours de septembre. (Archives de Berne, onglet E. *Correspondance de Genève.*)

Toujours aux avant-postes, Arnaud, à peine arrivé, partit pour solliciter des cours protestantes de l'Allemagne un asile pour ses frères. De Stouttgart, il eut la joie d'annoncer aux magistrats bernois que le duc de Wurtemberg se montrait favorable aux exilés et leur ouvrait ses états.

Ils partirent, et cette fois sans espérer plus de retourner jamais dans leurs inhospitalières Vallées. L'amour du Seigneur et la charité chrétienne soutenaient leurs pas chancelants. Dans une de leurs haltes, à Knittlingen, sur la route du Rhin à Maulbronn, à quelques lieues seulement de leur destination, ils prirent possession du sol, en y déposant la dépouille d'un de leurs fidèles pasteurs, nommé Dumas, à qui la mort ne donna guère que le temps d'arriver au lieu du refuge pour y mourir (1).

C'est au couchant et au nord de Stouttgart que les émi-

(1) Nous devons ce détail ainsi que plusieurs autres sur les colonies

grés des Alpes vaudoises s'établirent et qu'ils fondèrent des colonies auxquelles, par un souvenir plein de tristesse et de charme tout à la fois, ils donnèrent les noms de villages des vallées de Pérouse et de Pragela qu'ils avaient dû quitter. Dans le district de Maulbronn, Villar (1) (plus communément Gross-Villar, soit Grand-Villar), Pinache et Serres (2), Luserne ou Wourmberg, le Queyras, quartier de Dürrmenz (3), et Schönberg, auquel Arnaud qui s'y fixa et qui en fut le pasteur, donnait le nom des Mûriers (4). — Pérouse (5), dans le district de Léonberg; — Neu-Hengstett, qu'ils appelaient Bourset (6), dans celui de Calw; — Men-

vaudoises dans le sud-ouest de l'Allemagne, à l'obligeance de notre compatriote et ami, M. P. Appia, pasteur de l'Eglise française de Francfort-sur-le-Main. Les Vallées du Piémont le comptent au nombre de leurs fils les plus dignes et de leurs conseillers les plus dévoués. Que ce serviteur de Dieu si humble et si fidèle consente à supporter cette expression publique de si justes sentiments; car elle nous est inspirée par l'estime et par la vérité.

(1) Par la suite, ce village compta jusqu'à 1000 Vaudois; ce qui lui valut, sans doute, la désignation de Grand-Villar, en allemand, Gross-Villar. Aujourd'hui le village est bien moins peuplé, et se compose pour un tiers, ou même pour une moitié de familles de race allemande. Le dernier pasteur vaudois qu'ait eu cette paroisse était un Mondon, au commencement de ce siècle. Il était né dans les Vallées.

(2) Ce dernier endroit est quelquefois appelé Sarras.

(3) A Dürrmenz, les émigrés bâtirent, en 1700, une rue en ligne droite, qu'ils nommèrent le Queyras, en souvenir de la vallée de ce nom du haut Dauphiné d'où ils étaient originaires. L'annexe de la paroisse est un hameau nommé Sangach, que les Vaudois prononçaient Sinach.

(4) Actuellement Schönberg n'est plus qu'une annexe de Dürrmenz.

(5) Actuellement village de 500 âmes, où, si ce n'était les noms de famille et de localité (tels que le Sartaz, Pinadella, les Grands-Ordon, les Petits-Ordon), rien n'indiquerait une colonie vaudoise.

(6) Neu-Hengstett n'est plus qu'une pauvre commune d'environ 400 âmes, tous cultivateurs. Le dernier pasteur vaudois qu'ait eu cette église était un Geymonat, dont beaucoup de personnes se souviennent encore. Il y était venu des Vallées.

toule (1), aujourd'hui Nordhausen, dans celui de Brachenheim; — la Balme, de nos jours Palmbach avec Mutschelbach, entre Pforzheim et Dourlach; — Waldensberg, dans le comté de Waechtersbach (Isembourg). — Un certain nombre de familles s'établirent à Waldorf, village de l'ancienne principauté d'Isembourg. — Le landgrave de Hesse-Darmstatt offrit aussi un asile à quelques-uns des compagnons d'Arnaud dans Rohrbach, Wembach et Hahn, ainsi qu'à Keltersbach; — le prince de Hesse-Hombourg, à Dornholzhausen, et le comte de Hanau dans sa résidence même.

Sur le sol germanique, ces victimes de la haine fanatique de Louis XIV ne connurent plus jamais de douleurs semblables à celles qu'ils avaient endurées. Protégés par d'augustes princes de leur religion, traités par eux avec justice et bonté, aussi bien que leurs autres sujets, ils ont vécu dans la prospérité et dans la paix.

Jusqu'au commencement du siècle actuel, les colonies vaudoises du Wurtemberg se régèrent elles-mêmes, pour ce qui concernait les affaires ecclésiastiques, par l'organe d'un synode presbytérien. Conformément aux traditions de leur Eglise, elles pourvurent, à leurs propres frais, au culte et à l'instruction, à l'entretien des temples, des cures et des bâtiments d'école, aussi bien qu'au traitement des régents et des pasteurs, charge considérable pour leur pauvreté, qui leur fut cependant allégée par les subsides de la charitable Angleterre. Elles eurent longtemps la joie d'être desservies par des pasteurs de leur sein ou de la mère-patrie, et d'entendre leurs exhortations dans la langue de leurs an-

(1) Fondé par les Vaudois de Mentoule, de Fénestrelles et de Usseaux en Pragela; ceux-ci ne pouvant tomber d'accord sur le nom définitif de la colonie, le prince de Wurtemberg l'appela Nordhausen.

cêtres. Mais, depuis quelques dizaines d'années, elles ont été agrégées, à contre cœur, pour la plupart, et soumises avec quelque contrainte au consistoire supérieur de Stuttgart. Dès-lors, la langue du culte et des écoles est l'allemand; c'est dire que l'élément national se perd. Dans peu leur histoire particulière sera close, si elle ne l'est déjà. Le patois vaudois s'oublie, quoiqu'il soit encore en usage dans un certain nombre de villages (1). Bientôt, il est à craindre, les noms de familles (2), ceux des villages et des localités particulières, rappelleront seuls l'origine de ces hommes du Midi que leur teint basané et leurs cheveux noirs ne suffiront plus à faire remarquer.

C'est dans une de ces colonies, à Schœnberg, près de Dürrenz, que le héros des Vaudois termina sa carrière. Préférant l'exercice de ses devoirs pastoraux aux honneurs et à la gloire, Henri Arnaud résista aux invitations pressantes de Guillaume III, roi d'Angleterre, qui lui avait envoyé un brevet de colonel et offert un régiment. Il vint oublier, dans un humble presbytère, l'art de la guerre et du commandement avec le souvenir de ses exploits. Tout entier à l'œuvre du ministère, à la prédication de l'Évangile, à la consolation du pauvre et de l'affligé, il s'appliqua à conduire le troupeau confié à sa garde, non plus dans son

(1) En 1820, un régent originaire de la colonie de Serres s'entretenait à Lausanne dans le patois qui lui était habituel avec des étudiants des Vallées Vaudoises et en était compris. M. le pasteur Appia, dans deux voyages qu'il a faits dans les colonies vaudoises du Wurtemberg, en 1845 et 1846, s'est assuré que si, dans plusieurs villages, tels que Serres et Pinache, toutes les familles parlent encore leur ancien idiome, ailleurs, comme à Pérouse, il est entièrement oublié.

(2) Ce sont des noms bien connus dans les Vallées Vaudoises et en Pragela : ceux de Rivoire, Mondon, Geymet, Vole, Poët, Peyrot, Clapier Pascal, Jourdan, Carrier, Jouvenal, etc.

ancienne patrie, comme lorsqu'il avait reconquis le sol vaudois à la tête de 900 vaillants hommes, mais vers les demeures célestes sur les pas du Chef et Sauveur de l'Eglise.

Marié deux fois, père de trois fils et de deux filles, il mourut à Schœnberg, le 8 septembre 1721, âgé de quatre-vingts ans, ne laissant qu'une très-minime succession à ses enfants, preuve évidente que, dans ses rapports avec les grands de la terre, ainsi que dans ses entreprises, il s'était oublié pour ne chercher que le bien-être général.

Dans l'humble enceinte du temple, aux murailles d'argile, surmontées d'un clocher qui ne dépasse guère les cerisiers du village, la reconnaissance et le respect ont assigné une place honorable à la dépouille mortelle du grand homme, pour qui la modeste houlette de berger des âmes eut plus d'attrait qu'un grade élevé dans l'armée, que l'honneur, que la gloire et que les faveurs des cours. Ses cendres reposent au pied de la table de communion. Une gravure, suspendue sous le pupitre de la chaire (1), reproduit les traits qui distinguèrent le héros de Salabertrand et de la Balsille; tandis qu'une inscription latine gravée dans la pierre qui recouvre sa tombe rappelle ses exploits. Nous traduisons : « Sous cette » pierre repose le vénérable et vaillant Henri Arnaud, pas- » teur des Vaudois du Piémont, aussi bien que colonel. — » Tu vois ici ses restes mortels; mais qui pourra jamais te » dépeindre ses hauts faits, ses luttes et son courage iné- » branlable. Seul, le fils de Jessé combat contre des milliers » de Philistins, et seul, il tient en échec et leur camp et leur » chef.

(1) C'est celle dont une copie accompagne cette histoire.

» Il mourut le 8 septembre 1721, dans la 80^e année de son âge (1). »

La population vaudoise des vallées de Luserne, d'Angrogne, de Pérouse et de Saint-Martin, considérablement diminuée par l'émigration forcée des trois mille Français dont la présence pendant plusieurs années avait comblé les vides immenses que leur avait faits la persécution, eut à souffrir elle-même de mesures parfois rigoureuses et vexatoires, aussi bien que préjudiciables à sa prospérité. Quoiqu'il parût certain que le cœur de Victor-Amédée n'était point défavorable aux Vaudois, on leur faisait une guerre sourde et cachée. Contrairement aux termes de l'édit de rétablissement, on travaillait ceux de leurs enfants qui avaient été disséminés dans le Piémont, et on les détournait de la foi par des promesses de mariage, par d'autres moyens de séduction, comme aussi en les effrayant par des menaces. Sous prétexte d'incompatibilité de religion et à l'instigation de la France qui était limitrophe (2), on s'opposait à ce que les Vaudois de la demi-vallée de Pérouse rentrassent en possession de leurs biens sur la rive gauche du Cluson et

(1) Inscription autour de la pierre :

VALDENSIUM PEDEMONTANORUM PASTOR, NEC NON MILITUM PREFECTUS,
HENRICUS ARNALDUS SUB HOC TUMULO JACET.

Au centre du monument :

CERNIS HIC ARNALDI CINERES, SED GESTA, LABORES,
INFRACTUMQUE ANIMUM PINGERE NEMO POTEST.
MILLIA IN AILOPHILÛM JESSIDES MILITAT UNUS;
UNUS ET AILOPHILÛM CASTRA DUCEMQUE QUATIT.
OBIIT VIII SEPT : ET SEPULTUS EST MDCCXXI.
ANNOS LXXX.

(2) Il ne faut pas perdre de vue que la France possédait alors la vallée de Pragela, la partie orientale du val Pérouse et Pignerol.

s'y établissent. On réclamait en plein de leur pauvreté le paiement des tailles et des impôts depuis leur expulsion en 1686, et par conséquent pendant le temps qu'ils avaient passé à l'étranger lorsque leurs biens étaient possédés par d'autres. Il était aussi question d'anciennes dettes qu'on croyait éteintes, qu'on faisait ascender, grâce à quelques additions nouvelles, à 450,000 francs de France (1), dont on exigeait l'intérêt au trois pour cent. Par surcroît de malheur, les impôts avaient été considérablement augmentés et on les levait avec rigueur. Tandis qu'il en était qu'on n'exigeait pas des catholiques, on dépossessionnait sans retard les Vaudois qui ne pouvaient les acquitter. Des missionnaires papistes parcouraient les villages et les montagnes, s'attachant surtout aux familles pauvres qu'ils ne réussissaient que trop souvent à entraîner dans l'apostasie. Parfois le bruit vague d'une nouvelle et prochaine émigration forcée se répandait de lieu en lieu, et semait l'angoisse dans les cœurs; tandis que, dans d'autres moments, on les calmait et on les consolait, en répétant que le duc était plein de bonne volonté pour ses sujets vaudois. Toujours est-il qu'on ne leur permettait pas de réparer ou de rebâtir les églises renversées ou dévastées, et que les mesures sévères, prises contre les Français, les avaient privés de prédicateurs en nombre suffisant. Ils en auraient manqué, si le canton de Berne ne leur en avait envoyé avec l'agrément de son altesse royale (2).

Sur la fin de 1698, la situation des Vaudois paraissait tellement précaire qu'un de leurs pasteurs, Blachon, expri-

(1) 300,000 francs de Suisse; l'écu d'empire a 4 francs.

(2) C'est dès-lors qu'on vit figurer parmi les pasteurs des Vallées un Jacob Dubois, un Philippe Dind, un Isaac Senebier, un Joseph Decoppet, un Philippe Dutoit, un Abram Henriod. (Extrait des registres paroissiaux des Vallées.)

mait dans une lettre sa crainte qu'un tel état de choses ne pût durer encore une année, et pour ce qui le concernait, il ne voyait de salut que dans une émigration. Les Vaudois, à cette époque, après le départ des protestants français, étaient réduits au nombre de mille à onze cents hommes en état de porter les armes. Tel était le fruit du retour de Victor-Amédée à l'alliance de la France. L'intérêt de sa politique l'emportait sur les sentiments de son cœur. Les Vaudois étaient victimes de ses plans d'agrandissement. (Extrait des archives de Berne, onglet E. *Correspondance de l'ambassadeur des Pays-Bas, Walckenier*. — Et DIETERICI, *die Waldenser*.)

Un revirement de politique de la cour de Savoie, au commencement du XVIII^e siècle, amena une légère amélioration à la situation des Vallées. Victor-Amédée échappa à l'influence de Louis XIV, à l'occasion de la succession d'Espagne, et se ligua avec l'empereur d'Allemagne et deux grandes puissances protestantes, l'Angleterre et la Hollande, pour faire la guerre au monarque français. On peut supposer que, dans les correspondances des cabinets coalisés comme dans les entretiens des ambassadeurs, il fut question des Vaudois, et que l'intercession des cours protestantes ne leur fut point inutile. On confirma sans doute les articles secrets du traité d'alliance précédent, signé à la Haye en 1691, par lesquels le duc de Savoie avait garanti aux Vaudois l'exercice de leur religion. Ce prince approuva également la protection, accordée par ces deux puissances, aux Eglises des Vallées, et permit l'envoi des subsides étrangers destinés à subvenir à leur pauvreté. C'est ici le lieu d'en dire un mot.

La reine Marie, femme de Guillaume III, roi d'Angleterre, avait fondé un capital, dont le revenu appelé alors et en-

core aujourd'hui, le *subside royal*, était destiné à salarier les pasteurs des Vallées et même ceux de la colonie du Wurtemberg (1). Les Etats-Généraux de Hollande employaient les revenus d'un fonds, obtenu par des collectes dans leurs états, ainsi que le montant de collectes annuelles, au paiement des honoraires des maîtres d'école, à des gratifications aux pasteurs émérites, aux veuves de pasteurs, au soulagement des pauvres de chaque église, comme aussi à l'entretien d'une école latine. Et puisqu'il s'agit des dons de la charité chrétienne faits en ces temps-là, ou déjà quelques années auparavant, aux Vaudois dans la souffrance, n'oublions pas les bourses, affectées par les Cantons évangéliques de la Suisse, aux étudiants des Vallées dans quelques-unes de leurs académies; savoir, une à Bâle, cinq à Lausanne et deux à Genève. Dans cette dernière ville, l'une était payée par l'état sur les fonds de l'hôpital général (2); la seconde provenait d'un don fait par M. Clignet, maître des postes à Leyde, et confié à l'administration de la bourse italienne (3).

Tandis que les Vallées, par l'effet du retour de leur prince dans la coalition contre la France, se sentaient moins pressées par les étreintes du fanatisme haineux que cette puis-

(1) Il a été dit que, dès les guerres du commencement de ce siècle, les pasteurs des colonies vaudoises du Wurtemberg ont cessé d'être salariés par l'Angleterre. Ceux des Vallées le sont encore pour une partie de leur traitement. Ajoutons qu'en 1770, des collectes abondantes, faites dans la Grande-Bretagne, permirent d'augmenter l'appointement des pasteurs des Vallées. Les intérêts de ce dernier fonds portent le nom de *subside national*, pour les distinguer du *subside royal* fourni par la couronne.

(2) Cette bourse a cessé en 1798. Celles de Lausanne ont été interrompues en partie, puis rétablies pour un temps.

(3) Ces détails sont extraits d'un petit ouvrage, le *Livre de famille*; Genève, 1830, de l'ancien modérateur des Eglises vaudoises, P. Bert, bien placé assurément pour les connaître.

sance déployait alors contre les chrétiens évangéliques, leurs milices appelées sous les drapeaux se comportaient de leur mieux. La guerre que Victor-Amédée eut à soutenir contre son ancien allié fut longue et désavantageuse à ses armes. Son courage personnel, sa persévérance dans la lutte et de grands efforts, ne l'empêchèrent pas d'être comme écrasé sous les coups de son redoutable voisin. Il se vit enlever la plupart de ses places fortes, et enfin, en 1706, il fut investi dans Turin sa capitale. Le récit des vicissitudes de ce siège ne rentre point dans le plan de cette histoire; cependant nous devons en mentionner un épisode qui se lie étroitement à notre sujet. Les travaux d'attaque furent brusquement interrompus par la fuite du duc de Savoie qui sortit de la ville à la tête d'un corps de cavalerie. Le général français, duc de la Feuillade, le poursuivit avec une partie des assiégeants, comptant s'emparer de sa personne. Plus d'une fois, en effet, Victor-Amédée, serré de près, se vit dans un danger imminent. Atteint près de Saluces, il se porta sur la gauche du Pô, et vint se jeter dans les montagnes chez ses fidèles Vaudois. Citons le comte de Saluces, qui n'est cependant pas grand ami de ces derniers. « Le but de Victor- » Amédée était, dit-il, d'animer M. de la Feuillade à courir » après lui. Il se replia à Luserne. *Les Vaudois le joignirent » en grand nombre.* Il se fortifia si bien dans la position qu'il » choisit, que le général français, après s'être avancé jusqu'à » Briqueras, renonça au dessein de le combattre (1). » L'historien piémontais signale le fait du séjour de Victor-Amédée au milieu des Vaudois et le zèle de ces derniers à entourer sa personne pour la défendre jusqu'à la mort; mais ce qu'il ne dit pas, ce que toutefois nous ne saurions passer sous

(1) *Histoire Militaire*,... t. V, p. 189.

silence, c'est que le duc vint reposer sa tête sous le toit d'un Vaudois, au sein de l'humble population vaudoise de Rora. C'est dire que ce prince éclairé appréciait et estimait, à leur valeur, l'honnêteté et la parfaite fidélité de ses sujets évangéliques, que la perfidie romaine et la haine de Louis XIV s'étaient si longtemps attachés à lui représenter comme des ennemis de sa personne et de son royaume, et qu'il avait traités avec une rigueur excessive vingt ans auparavant. Cette confiance de Victor-Amédée fait autant d'honneur à son jugement qu'aux hommes simples et fidèles à qui elle fut donnée. La famille Durand-Canton, à qui échut le privilège d'offrir l'hospitalité à son souverain, en conserve des preuves irrécusables; savoir, le gobelet et le service d'argent dont il se servait, qu'il laissa en souvenir de son passage, ainsi qu'un acte authentique autorisant la famille qui l'avait reçu à ensevelir ses morts dans son jardin.

Dans la retraite des Français, battus enfin par le prince Eugène sous les murs de Turin et contraints de fuir après avoir levé le siège de cette ville, les Vaudois donnèrent une seconde marque de dévouement à leur souverain, en ne s'épargnant pas à leur poursuite. « L'armée française, dit » le comte de Saluces, prit la route du Dauphiné, où elle » n'arriva pas sans éprouver de nouvelles pertes, ayant été » continuellement harcelée dans sa marche par les Vaudois » armés, sous la conduite du colonel de Saint-Amour (1). » (V. *Histoire Militaire*,... t. V, p. 212.)

La paix d'Utrecht de 1713, si avantageuse à Victor-Amédée, dont elle agrandissait les états, en ceignant sa tête

(1) Les Vaudois se signalèrent encore par d'autres faits d'armes, dans la première moitié du XVIII^e siècle.

d'une couronne royale, celle de Sicile, échangée un peu forcément quelques années plus tard contre celle de Sardaigne, eut pour effet inévitable de reporter à l'intérieur l'attention et l'activité, déployées à l'extérieur par une lutte de la plus sérieuse gravité. La politique se préoccupa derechef de l'existence, dans les états de sa majesté sarde, d'une confession religieuse différente de celle de la généralité. Les ennemis secrets des Vaudois et de la religion dite réformée poussèrent le gouvernement à quelques mesures vexatoires et même injustes. Au nombre des premières, on peut citer l'obligation imposée à toutes les Eglises vaudoises de chômer les nombreux jours de fêtes ordonnées par l'Eglise romaine, contrairement aux anciens usages et malgré l'absence de dispositions légales antérieures; de même encore les difficultés ou plutôt les empêchements, mis par la douane à l'introduction des livres nécessaires à l'exercice de la religion, comme aussi le refus d'admettre les Vaudois à l'office de notaire; tout autant de griefs qui se sont constamment reproduits dès-lors (1). Comme mesure évidemment injuste, prise contre les Vaudois, on peut citer celle qui contraignait les parents vaudois, dont l'enfant aurait passé au papisme, à lui fournir les aliments ou à lui délivrer la légitime qui devait lui revenir en meubles et en immeubles; mesure injuste, car elle tendait à dénaturer l'autorité paternelle, à favoriser les enfants vicieux et rebelles, et à réduire à l'indigence les vieillards en les privant de biens dont ils ne pouvaient se passer pour vivre. Ces exigences et ces rigueurs arrachèrent des plaintes à la population des Vallées. Elle recourut à la justice et à la bienveillance de son souverain; mais, quelques démarches qu'elle fit, quelque

(1) Voir recueil des édits.

suppliantes que fussent les requêtes qu'elle adressa, elle ne put réussir à les faire modifier.

C'est dans ces conjonctures qu'un monarque, dont l'auguste maison n'a cessé de donner aux Vaudois des preuves de sa bienveillance éclairée et chrétienne, Frédéric-Guillaume I^{er}, roi de Prusse, intercédâ en leur faveur au commencement de l'année 1725 (1). La réponse de Victor-Amédée,

(1) Lettre du roi de Prusse, Frédéric-Guillaume, au roi de Sardaigne :

« MONSIEUR MON FRÈRE,

» Touché comme je suis du triste état où se trouvent présentement les Eglises protestantes dans les vallées du Piémont, je n'ai pu me dispenser de vous écrire celle-ci en leur faveur, espérant que Votre Majesté l'aura d'autant moins pour désagréable, qu'elle jugera aisément par l'affection qu'elle a envers ceux qui professent la même religion avec elle, que je dois avoir la même tendresse pour les Eglises susdites, et que leur conservation et tranquillité ne me sauraient être indifférentes.

» Je ne puis croire que les plaintes de ces pauvres Eglises soient parvenues jusqu'à Votre Majesté, ou si cela est, qu'on lui en ait représenté toute la justice; car tout le monde sait que Votre Majesté est trop généreuse pour qu'elle pût refuser de remédier aux griefs d'un peuple qui, en plusieurs occasions importantes, a répandu son sang et sacrifié ses biens pour le service de Votre Majesté, et cela avec tant de bravoure et de fidélité que Votre Majesté en a toujours paru satisfaite.

» Fondé sur ces témoignages, je me promets que Votre Majesté voudra bien, comme je l'en prie instamment, continuer sa protection et bienveillance royales auxdites Eglises protestantes, et les faire jouir paisiblement des édits publiés ci-devant en leur faveur, et surtout de celui du 23 mai 1694, contre la disposition duquel on veut obliger, sous de rigoureuses peines, lesdites Eglises protestantes d'observer toutes les fêtes ordonnées par l'Eglise romaine; ce qui est une chose directement contraire à la liberté de conscience dont, comme Votre Majesté le sait, aucun prince ne peut priver ses sujets sans commettre une extrême violence, et sans empiéter même sur les droits réservés à la Majesté divine, à laquelle seule appartient le règne sur les cœurs et les consciences des hommes.

» L'ordonnance publiée sous le nom de Votre Majesté, que les protestants vaudois doivent fournir à leurs enfants qui auraient abjuré la reli-

quoique évasive, exprima des dispositions amicales envers eux. Elles se firent jour dans un acte subséquent, dont il sera bientôt question, sans qu'il soit possible de dire qu'elles aient beaucoup modifié la situation des victimes des préjugés papistes, ni qu'elles aient affaibli considérablement l'antagonisme d'une religion jalouse, qui ne cessait de dépeindre au prince, comme des sujets dangereux, des hommes dont le

gion de leurs pères, les aliments, ou leur délivrer la légitime qui leur est due sur les biens et effets meubles et immeubles de leurs parents, ne serait pas moins dure ni moins contraire que la susmentionnée aux lois divines et humaines, puisqu'elle inspire aux enfants protestants des sentiments de libertinage et les distrait de l'obéissance due à leurs pères et mères, réduisant en même temps ceux-ci à l'impossibilité de pouvoir subsister, surtout lorsque leurs biens ne consistent qu'en fonds de terre, ou qu'ils sont contraints de séparer plusieurs portions de leurs biens pour les assigner à leurs enfants, qui auront été séduits à abandonner la religion protestante.

» Si l'on ajoute aux deux griefs susdits les deux suivants ; assavoir : qu'on arrête à la douane de Votre Majesté les livres qui sont nécessaires pour l'exercice de la religion protestante, et qu'on ne veut plus admettre à l'office de notaire aucune personne qui ne professe la religion romaine, quoique de temps immémorial les Vaudois aient eu des notaires de leur religion, on ne peut juger autrement de toutes ces procédures, sinon que l'unique but de ceux qui ont porté Votre Majesté à faire les ordonnances susdites est de renverser tous les privilèges des Eglises protestantes dans le Piémont, et même d'y extirper entièrement cette religion ; ce que la justice de Votre Majesté et sa bonté envers ses fidèles sujets, à ce que j'espère, ne voudront jamais permettre.

» Je prie aussi Votre Majesté d'être bien persuadée que, de toutes les marques d'amitié qu'elle me pourra donner, celle d'avoir égard à mon intercession pour lesdites Eglises protestantes me sera toujours la plus agréable et dont je lui serai le plus sensiblement obligé. Aussi profiterai-je avec plaisir de toutes les occasions où j'en pourrai témoigner ma vive reconnaissance, et prouver à Votre Majesté la sincérité et la parfaite considération avec laquelle je suis, etc.

» FRÉDÉRIC-GUILLAUME.»

Berlin, 6 janvier 1725.

(V. DIETERICI, ... p. 396.)

sang avait récemment coulé à son service. Les principes d'une large tolérance n'ont jamais prévalu dans l'administration des affaires vaudoises, et il pouvait alors d'autant moins en être sérieusement question que le gouvernement se disposait à prendre des mesures très-sévères contre les chrétiens évangéliques d'une autre partie des états de sa majesté; savoir, du Pragèla annexé au territoire piémontais par le traité d'Utrecht.

Malgré les fureurs de Louis XIV, et l'émigration violente à laquelle il avait contraint, en 1698, plus de trois mille protestants de cette contrée, il était resté dans la vallée de Pragèla quelques centaines de personnes qui, quoique moins ferventes dans leur foi et moins disposées à lui sacrifier leur existence, en s'exilant ou en confessant ouvertement leur religion, avaient néanmoins conservé en secret les espérances, les croyances et le culte évangéliques. Passés sous la domination de Savoie, en 1713, et voyant que leurs coreligionnaires et voisins des vallées de Luserne et de Saint-Martin jouissaient de l'exercice de leur religion, ils avaient repris courage, mis fin à leur dissimulation et étaient venus s'édifier fréquemment dans les temples de leurs frères. Pendant quelque temps, on ferma les yeux sur leur retour à la foi de leurs ancêtres, vaudois aussi bien que leurs voisins. Mais la susceptibilité romaine et la politique traditionnelle du gouvernement piémontais s'effarouchèrent bientôt de leur hardiesse et y mirent un terme en 1730. Un édit les contraignit à choisir entre une nouvelle abjuration ou l'exil. Une démarche amicale du roi de Prusse auprès du roi de Sardaigne ne put détourner le coup (1). Trois cent soixante individus, relevés de leur première chute, animés de l'amour

(1) V. DIETERICI, ... p. 398, 399.

du Seigneur, ne se sentant pas libres en leur conscience de renier leur foi, prirent ce dernier parti. Le pays de Vaud les vit arriver dans le courant de mai 1730. Le gouvernement de Berne les y accueillit avec la même charité qu'il avait déployée envers leurs malheureux frères le siècle précédent. Une partie d'entre eux s'y fixa (1); les autres rejoignirent leurs parents établis dans les colonies du Wurtemberg ou ailleurs.

Tous les Pragelains, amis de l'Évangile, n'émigrèrent pas. Les faibles dissimulèrent de nouveau et allèrent à la messe. En secret, ils continuèrent à lire la Parole de Dieu. A la fin du siècle, l'auteur de cet ouvrage, alors étudiant, ayant demandé l'hospitalité dans une maison de la vallée, s'y vit accueilli avec affection en sa qualité de futur ministre de l'Évangile : Nous avons la Bible, nous la lisons, lui dit-on; et on alla chercher le précieux et antique volumé qu'on mit sous ses yeux. Il n'y a pas très-longtemps que l'autorité papiste, jalouse du livre sacré, fit saisir et brûler tous les exemplaires qu'elle put découvrir dans la vallée. Dernière victoire sur la vérité, brûler la Bible au XIX^e siècle ! l'esprit de Rome est toujours le même....

Cette même année, 1730, Victor-Amédée II, pressé par la cour de France de sévir contre les protestants français qui s'étaient réfugiés aux Vallées, et par le pape Clément XII, de punir les relaps et les rênégats, avec menace, s'il n'était fait droit à sa demande, de rompre un concordat avanta-

(1) Nous trouvons dans les listes qu'a publiées M. DIETERICI, p. 404, des noms encore existant dans le canton de Vaud et dans ceux du voisinage : les Bermond, Guyot, Papon, Jannin, Perrot, Turin, Chailier, etc. Plusieurs autres noms sont les mêmes dans le canton de Vaud que dans les Vallées Vaudoises; tels sont ceux de Gonin, Buffa, Chauvi, Gonnet, Borloz, Bonnet, Bonjour, Blanchod, Odin, Malan, Combe, etc.

geux à la cour de Turin, publia, le 20 juin, un édit sévère contre ces trois classes de personnes, dans lequel se trouvaient aussi quelques dispositions de détail concernant les Eglises des Vallées. Les protestants français que le voisinage et la tolérance accordée aux Vaudois avaient attirés, devaient sortir des états de sa majesté dans les six mois, sous peine de fustigation, et ensuite de cinq années de galères. Les Vaudois qui leur donneraient asile seraient passibles de l'estrapade (1) pour une première fois, puis de la fustigation publique. Les catholiques passés au protestantisme, et les vaudois catholisés qui étaient retournés à leur première profession, étaient atteints par une sentence semblable. Les mêmes menaces étaient faites à ceux qui les cacheraient chez eux. En vain le monarque compatissant qui régnait sur la Prusse demanda une pleine tolérance en faveur de ces convertis du catholicisme, revendiquant en leur faveur l'édit de pacification de 1694, Victor-Amédée demeura inflexible (2). Environ cinq cents prosélytes, affermis maintenant, loin de fléchir devant l'exil, prirent, à l'entrée de l'hiver de 1730, le chemin de Genève où ils arrivèrent dans le courant de décembre. (V. même DIETERICI.)

Quant aux dispositions de l'édit du 20 juin, concernant les anciennes Eglises des trois Vallées Vaudoises, il était dit que, conformément à l'édit de 1620, leurs membres jouiraient du droit de travailler dans leurs maisons, à huis-clos, les jours de fêtes catholiques, et qu'ils pourraient, de temps à autre, obtenir des magistrats de cette reli-

(1) Supplice dans lequel on élevait le patient par les mains liées derrière le dos, pour le laisser redescendre par petites secousses, une fois, deux fois, etc., selon le cas.

(2) Correspondance de leurs majestés de Prusse et de Sardaigne dans DIETERICI, ... p. 398.

gion la permission de vaquer à des ouvrages publics, lorsqu'elle serait accordée aux catholiques; que l'acquisition et la vente de meubles et d'immeubles leur était loisible dans l'intérieur des limites, et que, quant à leurs propriétés hors de celles-ci, le sénat en déciderait, selon la raison et la justice (1); que les cimetières des Vaudois seraient éloignés des habitations, à distance des chemins publics et *sans clôture*; que cependant il ne serait rien changé à l'état de ceux de Rora, la Tour, Villar et Bobbi. Un article postérieur statua, que les convois funèbres pourraient être aussi nombreux qu'on le voudrait; qu'aucun nouveau temple ne pourrait être construit, leur nombre devant rester le même qu'avant 1686; que toutefois la *cabane*, c'est le nom que l'édit donnait au temple de Saint-Barthélemi, pouvait rester debout, mais sans être agrandie ni réparée; que le pasteur n'habiterait point dans son voisinage, mais qu'il retournerait se fixer à Rocheplatte comme anciennement (2); que les Vaudois étaient autorisés à avoir des maîtres d'école, pris parmi eux et de leur religion, pourvu qu'ils n'admissent au nombre de leurs écoliers que des enfants vaudois, sous peine de vingt-cinq écus d'or d'amende pour chaque enfant catholique qu'ils y admettraient, et du bannissement en cas de récidive, pourvu encore que les susdites écoles fussent tenues dans les quartiers où habiteraient le moins de catholiques; enfin, dans un dernier article, il était absolument défendu d'admettre dans les temples des Vallées les gens du Pragela.

On a pu se convaincre, par ce qui précède, que Victor-Amédée II, quoique personnellement revenu de ses préjugés contre les Vaudois, et convaincu de leur fidélité ainsi que des autres qualités morales qui les distinguaient, ne leur accorda

(1) C'est-à-dire, selon qu'il le jugerait convenable.

(2) Ces restrictions concernant Saint-Barthélemi ont cessé.

pas de beaucoup plus grandes libertés que ses prédécesseurs. S'il ne montra pas une entière tolérance, s'il établit des restrictions de plusieurs sortes à l'extension, plutôt encore qu'au maintien de la foi chrétienne et à l'accroissement de la population évangélique, dans les trois anciennes Vallées et dans celle de Pragela, disons-le, ce fut par l'obsession des éternels ennemis des Vaudois et par les exigences de son belliqueux et puissant voisin de France. Reconnaissons que, s'il ne put faire davantage pour des sujets dont on méconnaissait les services et les qualités, il a eu du moins le mérite de fixer définitivement, d'une main ferme, la position civile et religieuse des Vaudois, en confirmant les anciens édits qui la précisaient et en en promulgant de nouveaux. Par ces mesures, si la condition des descendants des martyrs resta inférieure, humiliée et gênée, cependant elle échappa, il faut espérer, pour toujours à l'arbitraire et à l'incertitude.

Sous le règne de Charles-Emmanuel III, qui monta sur le trône par l'abdication volontaire de son père, Victor-Amédée II, l'an 1730, le sénat de Turin publia, en 1740, un abrégé des édits concernant les Vaudois, en vingt-six articles, pour servir de direction aux autorités judiciaires et administratives. Cette publication peut être considérée comme un nouveau bienfait royal. Car, si elle signalait aux magistrats les restrictions apportées à la liberté civile et religieuse des Vaudois, elle constatait en revanche les droits qui leur étaient concédés par le souverain ; et par là elle rendait leur position toujours plus stable.

Dès-lors, sous le règne de Charles-Emmanuel III, puis sous celui de Victor-Amédée III, qui prit la couronne en 1773, jusqu'aux jours de la révolution française, peu d'événements saillants interrompirent le cours de la vie uniforme

des habitants des Vallées. On peut cependant citer, comme titre à la faveur de leur souverain, le brillant courage, dont ils firent preuve au siège de Coni, en 1744, et à la bataille de l'Assiette perdue, en 1747, par les Français : actions d'éclat, qui leur méritèrent les éloges des chefs militaires (1), ainsi que l'estime de Charles-Emmanuel III, qui les appelait ses braves et fidèles Vaudois (2). Pourquoi faut-il ajouter que, malgré les preuves d'amour et de dévouement de la part des sujets, et d'estime de la part du souverain, les Vaudois se virent fréquemment enlever leurs enfants par les ruses des prêtres et des moines, quelquefois même par la violence, sans qu'il fût possible d'obtenir justice, et qu'ils durent contribuer aux frais du culte romain, payer des dîmes, des prémices et d'autres choses encore aux curés (3), contrairement au texte des édits royaux qui les dispensaient de semblables prestations.

Tels étaient les succès qu'avait obtenus aux Vallées l'esprit romain, quand en 1789 le retentissement des premiers pas de la révolution française se fit sentir en Piémont. Les Alpes ne purent arrêter l'élan des idées nouvelles qui, longtemps en fusion et menaçantes, s'étaient fait jour par une explosion subite. Des théories attrayantes et entraînant, des promesses de liberté et de bonheur, proclamées assez haut pour être entendues partout, enflammèrent les esprits et bercèrent d'une douce illusion les cœurs. Dans les conversations, dans les réunions d'amis, il ne fut bientôt plus ques-

(1) *Histoire Militaire*, par le comte de SALUCES, ... t. V, p. 213.

(2) Cette expression royale fut rappelée avec les faits que nous signalons, dans une requête présentée, en 1814, au comte Cerutti, ministre de sa majesté sarde.

(3) *Tableau du Piémont*, par MARANDA ; Turin, fan XI, p. 32. — Mémoires et requêtes présentées, en 1814, au comte Cerutti....

tion que des événements qui s'accomplissaient au-delà des Alpes. Un pasteur des Vallées se permit d'y faire allusion, dans un sermon qu'il prononça devant le synode assemblé, l'automne de cette même année 1789. Ses confrères, inquiets des résultats qu'un discours aussi imprudent pourrait exercer sur l'opinion, autant que des maux qu'il pourrait attirer sur la population vaudoise de la part de l'autorité, usèrent de leurs droits de discipline et suspendirent de ses fonctions, pour six mois, l'orateur indiscret. Cette décision était aussi sage que juste, car le prédicateur avait manqué à son devoir, soit comme sujet du roi, en attirant l'attention sur des questions antipathiques à son gouvernement, soit comme pasteur, en introduisant la politique dans la chaire chrétienne.

Ce fait met au jour, mieux que beaucoup de paroles, l'esprit qui animait les Vallées à cette époque critique. Les instincts du cœur parlaient en faveur des principes nouveaux proclamés en France, mais le devoir envers l'autorité défendait au sujet fidèle de les accueillir et de les propager. Le cœur l'emporta chez quelques-uns sur une soumission traditionnelle. Cependant, on ne s'éloigne pas de la vérité, en disant qu'il eût été difficile, en de telles circonstances, que des hommes aussi peu favorisés du pouvoir que les Vaudois l'avaient été, fissent preuve de plus de prudence et de modération qu'eux. Sentant combien leur position était délicate, ils mirent tous leurs soins à prévenir et à éviter tout ce qui aurait pu les compromettre.

Cette conduite leur conserva la confiance de leur souverain, qui, en 1792, les appela sous les armes pour la défense de leurs frontières. Et quand, l'année suivante, Victor-Amédée III, dépouillé par les Français de deux de ses plus belles provinces, la Savoie et Nice, se résolut à prendre l'offensive et à attaquer l'ennemi, il confia la garde des

vallées de Luserne et de Saint-Martin à la fidélité des Vaudois, commandés par un de leurs officiers, le colonel Maranda, sous les ordres lui-même du général Gaudin, protestant aussi, et suisse de nation (1).

Les Français, qui n'ignoraient pas combien la position de ce pauvre peuple avait été précaire et exceptionnelle, crurent qu'ils n'auraient pas de peine à le pousser à se révolter, à leur livrer les passages et à faire cause commune avec eux. Ils se trompaient. Les Vaudois estimèrent la fidélité au serment, même dans une condition inférieure, préférable aux splendides espérances de liberté religieuse, civile et politique, acquise par un parjure. Cette belle conduite ne put cependant faire taire la calomnie, ni étouffer tout soupçon. Comment croire que des hommes, souvent maltraités à cause de leur religion, renonceraient à se venger et refuseraient l'émancipation qu'on leur promettait ? On les accusa donc de prêter l'oreille aux propositions de l'ennemi. Quelques faits malheureux accréditèrent ces bruits. Les milices vaudoises cédèrent sur quelques points. Le fort de Mirabouc, au fond de la vallée de Luserne, dans les gorges du seul passage qui conduise en France, se rendit (2), et quoique l'enquête ordonnée à cette occasion fit ressortir de la manière la plus évidente l'innocence des habitants des Vallées (3),

(1) Il était de Nyon sur le lac Léman.

(2) Un officier suisse, nommé Mesmer, y commandait. Il était malade, la place mal armée ; un des deux canons sauta quand, à l'approche de l'ennemi, on y mit le feu. La garnison se composait d'une demi-compagnie de Vaudois et d'une demie d'invalides piémontais. Mesmer se laissa intimider et capitula. S'il fut faible, il agit cependant avec bonne foi ; car, après la reddition du fort, il partit pour Turin, afin d'y expliquer sa conduite. Il y laissa sa tête. (V. *Tableau du Piémont*, ... p. 166.)

(3) Musset, le seul officier vaudois qui fut dans le fort, s'opposa autant qu'il put à la capitulation. Il croyait possible la défense du fort.

l'exaspération, fruit de ces soupçons, alla tellement en augmentant que, le fanatisme y aidant, elle aboutit, chez les papistes des environs, à l'odieux projet d'une seconde Saint-Barthélemi, dont les Vaudois de Saint-Jean et de la Tour devaient être les victimes.

Tous les hommes de ces deux communes, en état de porter les armes, étaient sur les montagnes occupés de la garde de la frontière; il ne restait dans les habitations de la plaine que les femmes, les enfants, les vieillards, les infirmes: faibles défenseurs! L'entreprise n'était donc point périlleuse. Dans la nuit du 14 au 15 mai 1793, une colonne d'assassins, réunis à Luserne, devait, à un signal donné, fondre sur ces deux contrées et y mettre tout à feu et à sang. Le complot avait été si mystérieusement tramé, que pas un Vaudois n'en avait eu connaissance. Ce furent des catholiques: un prêtre, le respectable Brianza, curé de Luserne, et le capitaine Odetti, de Cavour, qui le leur révélèrent. Ce dernier arrivant à la maison de son ami, M. Paul Vertu, à la Tour, dit en entrant: « Je viens ici pour vous défendre, vous et les vôtres, jusqu'à la dernière goutte de mon sang. » Puis, il leur détailla l'affreux complot auquel il avait refusé de s'associer. Aussitôt des messagers furent expédiés, coup sur coup, à la montagne, où étaient les maris et les frères des victimes désignées. Le général Gaudin, sollicité de les laisser voler à la défense de leurs familles, refusait de croire au projet, tant il le trouvait odieux. La liste des conjurés, au nombre de plus de sept cents, mise sous ses yeux, ne lui permit plus de douter. Mais si, d'un côté, il ne pouvait se résoudre à priver de leurs défenseurs naturels tant de créatures innocentes, de l'autre, il ne savait comment détacher de sa division des forces suffisantes, sans s'exposer à être forcé par les Français, ou comment laisser les Vaudois s'éloi-

gner sans éveiller les soupçons des troupes piémontaises, avec lesquelles ils se trouvaient. Un stratagème le tira d'embaras. Le soir de la nuit fatale, au déclin du jour, une fausse alarme est donnée ; sur les hauteurs retentit le cri : Les Français, les Français ! suivi bientôt de celui de : Sauve qui peut ! Les Vaudois quittent les premiers leurs postes élevés, et, au milieu d'un feu de mousqueterie très-vif, ils battent en retraite comme si l'ennemi les poursuivait. Voyant cela, les troupes piémontaises, échelonnées entre eux et le bas de la vallée, commencent à leur tour un mouvement rétrograde et se jettent dans la Tour et Saint-Jean, qu'elles occupent pour la nuit. Les conspirateurs, effrayés de la prétendue agression des Français, abandonnèrent leur projet infernal. Gaudin, appelé à Turin pour rendre compte de sa conduite, se justifia en présentant les preuves de la conspiration et la liste des conjurés. Les pièces de convictions ne pouvaient être récusées ; il fut absous. Mais il fut en même temps éloigné des Vallées, et un peu plus tard renvoyé du service. Son excès d'humanité lui avait fait perdre la confiance de la cour. Des assassins, pas un ne fut puni ; aucun ne fut même recherché.

Le gouvernement inquiet et soupçonneux, s'imaginant que les Français avaient des intelligences aux Vallées, crut devoir y déployer une grande sévérité. Un Vaudois, Davit, officier d'ordonnance du colonel Frésia, qui avait succédé au général Gaudin dans le commandement, fut livré par son maître à un conseil de guerre et pendu comme traître. Les deux militaires les plus élevés en grade dans les milices vaudoises, le colonel Maranda et le major Goante, furent aussi jetés en prison. On parlait de nouvelles arrestations comme prochaines, lorsqu'il fut possible aux deux prévenus de démontrer leur innocence, comme celle de leurs amis et compagnons.

La libération de Maranda et de Goante, leur réintégration dans leur place, ainsi que le remplacement du colonel Frésia, détesté depuis le supplice de Davit, par un officier suisse, le général Zimmermann (1), calmèrent aux Vallées les esprits agités ou craintifs, en donnant la preuve que le gouvernement, mieux instruit de la vérité, renonçait à ses injustes soupçons ou du moins à ses rigueurs. La confiance se rétablit bientôt. Zimmermann, quoique catholique romain, sut gagner l'affection générale.

Alors les Vaudois, profitant du moment favorable où la cour était convaincue de leur innocence, acceptèrent l'offre que le général leur avait faite d'être leur interprète auprès d'elle. Par son office, ils transmirent à leur souverain une requête dans laquelle, après les justes protestations d'attachement à sa personne et à sa dynastie, ils demandaient le redressement de certains abus, et quelque amélioration dans leur condition politique. La démarche eut un certain succès. Le duc d'Aoste, fils puîné du roi, résidant alors à Pignerol, à la tête d'une division de l'armée, transmit aux pétitionnaires une réponse (2) des plus gracieuses, dans laquelle il était dit, que les preuves constantes et distinguées qu'ils avaient données de leur attachement et de leur fidélité à leurs souverains, et les sentiments récents qu'ils avaient mis au jour, en s'offrant de concourir avec tout le zèle possible à l'armement ordonné pour repousser l'ennemi, disposaient leur roi à accueillir favorablement leur mémoire. Néanmoins, la solution de la demande de droits politiques, égaux à ceux des autres sujets, était renvoyée à la

(1) Lucernois, auparavant colonel aux gardes suisses à Paris. Il avait échappé au massacre du 10 août, et depuis peu il était entré au service du Piémont.

(2) Du 4 juin 1794.

paix (1). Dès ce moment, du moins, on leur octroyait généreusement la permission d'avoir des médecins de leur religion; on promettait de prendre des mesures contre les rapt d'enfants si fréquents, comme aussi contre l'introduction de catholiques incapables dans les conseils de commune, et l'abolition de charges ou impôts grevant les seuls Vaudois. On le voit, les faveurs royales ne dépassaient pas les exigences les plus ordinaires de la simple justice, et cependant le prince et les Vaudois eux-mêmes les considérèrent comme de gracieux dons, tant était grande l'habitude de ne traiter les Vaudois que comme des intrus tolérés à regret, et de regarder comme des bienfaits extraordinaires la participation aux principaux avantages dont jouissaient tous les autres sujets.

La paix survint au printemps de 1796, paix désastreuse (2), qui enlevait au roi quelques-unes de ses plus belles provinces et le courbait sous l'influence écrasante de la république française et de son jeune général en Italie, Napoléon Bonaparte. Un nouveau roi, Charles-Emmanuel IV, monta sur le trône ébranlé de son défunt père, le 10 octobre 1796. C'était le moment d'accorder à de fidèles sujets l'égalité politique qu'ils revendiquaient et qu'ils avaient mé-

(1) On se demande naturellement ici : Cette concession, dans les temps où nous vivons, faite à une population toujours dévouée à son souverain et réduite à voir annuellement se disperser au loin son active jeunesse, ne serait-elle pas politiquement plus utile à l'état que fâcheuse ou dangereuse ? Serait-elle à redouter religieusement, lorsqu'on voit partout ailleurs les catholiques et les évangéliques vivre ensemble en paix ?

(2) Un armistice fut d'abord conclu le 28 avril 1796, à Cherasco, par le général Bonaparte vainqueur, et les fondés de pouvoir du roi. La paix fut signée peu après. Le roi cédait à la France le duché de Savoie et le comté de Nice; il consentait à la destruction des forts de Suse et de la Brunette, et accordait à la France, pendant la guerre, l'occupation des places de Coni, Tortone et Alexandrie, ainsi que le libre passage des troupes françaises sur ses routes. (*Hist. de la Révol. franç.*, par THIERS.)

ritée par de loyaux services. L'ambassadeur britannique saisit cet instant pour la réclamer à leur profit ; mais tout ce qu'il obtint fut une confirmation des minimales concessions faites trois ans auparavant. Nous nous trompons : le billet royal, c'est le nom que portait cet acte officiel, renfermait une grâce nouvelle ; il permettait de réparer les temples!.... de les agrandir même si cela est nécessaire, et, le croira-t-on ? car la générosité était grande, de les transporter dans des sites plus commodes, pourvu cependant qu'on n'en augmentât pas le nombre et qu'on avertît l'intendant de la province, afin qu'il pût donner les directions nécessaires (1).

Il était impossible que la présence de l'armée française (l'on sait que celle d'Italie comptait dans ses rangs les révolutionnaires les plus fougueux) n'excitât pas les Piémontais à l'affranchissement des servitudes féodales et à la conquête de tous les droits politiques proclamés en France, comme inhérents à la personnalité humaine. A une sourde agitation succédèrent rapidement des mouvements tumultueux, des entreprises révolutionnaires, dans les villes et dans les campagnes, jusqu'à Moncalier, aux portes de Turin. La vérité exige de nous l'aveu que les Vallées n'y restèrent pas entièrement étrangères. Une troupe de révolutionnaires de la vallée de Luserne (2) se rendit à Campiglione, au château du marquis de Rora, l'un de ses principaux seigneurs, et lui demanda ses titres féodaux pour les anéantir : « Mes amis, leur répondit-il avec une présence d'esprit et une aménité admirable, » si ce ne sont que mes titres que vous voulez, je vous les abandonne tous très-volontiers, à l'exception d'un seul que vous ne m'arracherez pas, je veux parler de mon titre

(1) Billet royal du 26 août 1797.

(2) Cette troupe, au reste, se composait aussi bien de catholiques que de Vaudois.

» d'ami des Vaudois, de ma vieille affection pour mes chers » et braves Vaudois!..... » Ce mot dit à propos suffit pour les désarmer. Ils se retirèrent sans commettre le plus petit désordre.

Le général Zimmermann, envoyé aux Vallées en apparence pour écouter les vœux des communes, en réalité pour reconnaître la situation, reçut, peu après son arrivée, l'ordre d'opérer des arrestations. En Piémont, la cour avait recouru aux exécutions pour l'exemple. L'homme de guerre se montra ami de la paix; dans son rapport il recommanda l'emploi de la douceur, et il eut la satisfaction de se voir approuvé. Les Vallées échappèrent aux emprisonnements et aux supplices.

La situation compliquée et les difficultés des temps rendirent insupportable à Charles-Emmanuel le poids de sa couronne. Il abdiqua par un acte solennel, le 9 décembre 1798. La France lui laissait la possession de la Sardaigne. Dès ce jour, le Piémont fut considéré et administré comme une province française. Cet événement, auquel d'ailleurs les Vaudois n'avaient pris aucune part, leur faisait une position comme ils n'en avaient jamais eue, comme ils n'auraient jamais osé espérer de l'obtenir. D'un jour, et comme par enchantement, ils voyaient tomber toutes les lois prohibitives, humiliantes et exceptionnelles, sous lesquelles ils avaient gémi si longtemps. La barrière qui les enfermait dans d'étroites limites, qui les condamnait à s'entasser dans quelques vallons isolés, était rompue. Un libre champ était ouvert à leur industrie, à leur activité, jusqu'alors entravée. De parias méprisés, de *barbets* haïs et tenus à l'écart comme des êtres malfaisants, ils se voyaient placés sur un pied d'égalité avec leurs persécuteurs les plus hautains. Ceux qu'on regardait comme des intrus, qu'on tolérait à bien plaisir, étaient devenus citoyens aussi bien que les autres. Les hommes

qu'on traitait comme s'ils eussent été les bâtards de l'état, avaient enfin obtenu la reconnaissance de leur légitimité. En un seul jour, et par un acte unique, étranger à leur volonté, tous les genres de liberté leur restaient acquis. Et, ce qui devait leur être plus précieux que tout le reste, ils allaient jouir sans entraves quelconques de cette liberté religieuse, du droit de servir Dieu, selon leur conscience, pour lequel ils avaient lutté et versé leur sang depuis des siècles.

Mais, comme pour les avertir que la conservation ou la prospérité de la vie chrétienne ne devait pas cependant dépendre des circonstances politiques, à peine la domination française s'était-elle établie en Piémont qu'elle courut les plus grands dangers. L'armée d'Italie, attaquée au printemps de 1799 par Souwarow à la tête des Russes et des Autrichiens, fut forcée à battre en retraite précipitamment, au milieu d'une population excitée contre elle et bientôt fanatisée. Dans ce moment difficile, les Vaudois restés fidèles au pouvoir, alors légitime, durent, par ordre supérieur, se porter dans la plaine avec d'autres troupes, et assaillir Carmagnole où les insurgés s'étaient concentrés. L'action s'ouvrit par un feu terrible, et quoique ces derniers se fussent retranchés dans un couvent et eussent illuminé la madonne (1), ils furent écrasés par la bravoure des Vaudois et des troupes réglées. Le général Freissinet leva une contribution de guerre. On a fait un crime aux Vaudois de cette expédition, on les a accusés de sacrilège et de pillage. Mais, comment les rendre responsables d'un combat qu'ils ne livrèrent que par le commandement de l'autorité militaire qu'ils reconnaissaient encore. Quant au sacrilège, pourrait-on les en

(1) Une madonne est une image de la sainte Vierge. Est-il besoin d'ajouter que les catholiques romains rendent un culte aux images, et regardent comme un sacrilège le mal qu'on pourrait leur faire.

accuser sérieusement? Aurai-ils donc dû se retirer sans combattre et recevoir le feu meurtrier qui sortait du couvent sans riposter, parce qu'une madonne illuminée avait été placée au-devant? Pour ce qui regarde la contribution forcée, levée par le général français, on ne saurait la leur imputer. Si c'est d'actes particuliers qu'il est question et qu'ils aient eu lieu, tous les Vaudois les regretteront.

Un second fait leur a été imputé à crime : que le lecteur en juge. Le voici, raconté sans commentaire. Trois cents blessés français, venant de Cavour et fuyant devant les Autrichiens, arrivèrent vers la fin de mai sur des charrettes, au village de Bobbi, extrême frontière du val Luserne, du côté de la France, dans un état affreux de dénûment et de misère. Le pasteur de l'endroit, Rostaing, respectable vieillard, aidé de sa femme, subvient selon ses ressources aux besoins les plus pressants de ces malheureux. Un veau, vingt-cinq pains, du vin, tout ce que renferme son presbytère, leur sont apportés par ses soins. Les paroissiens suppléent de leurs faibles moyens à ce qui manque. Les plaies des blessés sont pansées et bandées, après quoi des centaines d'hommes les transportent en France à bras ou sur leurs épaules, l'espace de dix lieues, par-dessus un col élevé, le long des précipices, au milieu des neiges qui rendaient impossible la marche des bêtes de somme (1). Les Vaudois ne les quittèrent qu'après les avoir déposés en sûreté entre les mains de leurs compatriotes. Ce fait fut signalé à l'armée française dans un ordre du jour du général Suchet (2), qui en envoya

(1) Le colonel Maranda revendique dans son ouvrage, *Tableau du Piémont*, l'honneur de l'idée exécutée par le pasteur Rostaing, d'après ses ordres, dit-il. C'est possible, c'est probable, puisqu'il le réclame. Toutefois, le dévouement du pasteur et des gens de Bobbi n'en est pas moins admirable.

(2) Il est daté du quartier général de la Pietra, 3 frimaire an VIII.

un double au pasteur charitable ainsi qu'une lettre des plus flatteuses.

Cette action dévouée, jointe à la vigoureuse résistance que les Vaudois, fidèles à leurs serments, opposèrent jusqu'à la fin à l'envahissement des Austro-Russes et à la défense du gouvernement réfugié au Perrier, auraient attiré sur eux les plus grands malheurs, si Dieu ne leur eût envoyé du fond de la Russie le prince Bagration pour les protéger. Au milieu des clameurs furibondes des réactionnaires piémontais, qui demandaient à mettre tout à feu et à sang dans les Vallées, ce prince, aide-de-camp de Souwarow, sut démêler la vérité (1); il comprit et apprécia la conduite que les Vaudois avaient suivie. « Ils sont sous la protection du maréchal (Souwarow), répondit un officier russe au chef du conseil suprême à Turin, qui chargeait de reproches et menaçait les députés des Vallées, nous n'avons que faire de vos haines piémontaises. »

Loin de rien entreprendre contre eux, on leur laissa même leurs armes, pour se défendre en cas d'attaque; on n'exigea d'eux que la simple promesse de ne pas les employer contre les troupes coalisées.

Les Vaudois, pendant une année environ, restèrent placés entre les armées belligérantes. Les échos de leurs montagnes répétèrent les marches étrangères, et plus d'une fois de vives fusillades. Ils échappèrent cependant à de plus grands maux qui les menaçaient.

L'an 1800 parut. Le premier consul de la république française, nouvel Annibal, franchissant les Alpes à la tête d'une grande armée, vint se jeter sur les Autrichiens et les

(1) Il ne serait pas impossible que l'Angleterre eût recommandé les Vaudois à la protection des généraux des puissances alliées.

Piémontais en sécurité, leur arracher la victoire à Marengo (1), et avec elle la possession des plus riches provinces. Le Piémont passa de nouveau sous la domination de la France, et les Vaudois jouirent immédiatement des privilèges qu'ils n'avaient fait qu'entrevoir.

Mais ce retour à la liberté ne fut pas, tant s'en faut, un retour à la prospérité et au bien-être. Toute la plaine et les Vallées aussi offraient en ce temps-là un spectacle plus misérable qu'on ne peut imaginer. Une extrême disette, jointe au pillage des soldats et à la rapacité des commissaires, tant français qu'autrichiens, avaient porté les vivres à un prix si excessif, que c'est à peine si les riches parvenaient à s'en procurer. Les pauvres végétaient dans la misère, plusieurs mouraient de faim.

La position financière des pasteurs devint des plus critiques au milieu de ces circonstances. Le subside royal anglais, qui formait la meilleure partie de leurs faibles honoraires, leur avait été retiré depuis qu'ils étaient sujets de la France. Le subside national anglais continuait à leur parvenir, mais irrégulièrement ; la part de chacun montait à environ 500 francs. C'était tout leur salaire, assurément insuffisant pour les besoins d'une famille. Le dévouement des paroissiens s'efforçait d'y subvenir. Dans plus d'une localité, l'on vit les anciens de l'Eglise parcourir les maisons, quêtant le pain dont manquait leur pasteur. A l'ouïe de si grandes nécessités, la commission exécutive du Piémont prit des mesures bien intentionnées, mais peu politiques. On se rappelle que des paroisses catholiques romaines avaient été formées dans toute l'étendue des Vallées ; malgré l'extrême rareté des ouailles. Des biens et des rentes étaient assignés aux curés

(1) Le 14 juin.

qui les desservait. La commission exécutive pourvut d'une autre manière à leur traitement, et remit l'administration de ces biens et de ces rentes, quelque peu réduits, aux modérateurs vaudois pour servir aux besoins du culte et de l'instruction. Elle leur remit également celle de l'hospice des catéchumènes vaudois à Pignerol (1) et de ses dépendances, pour leur être un gage que, désormais, les évangéliques des Vallées n'auraient plus à redouter les séductions et les violences papistes, et aussi pour donner une petite satisfaction à la susceptibilité vaudoise, en mettant les persécutés en possession de la maison de leurs oppresseurs spirituels. Il est fâcheux qu'il ait été pourvu de cette manière à la subsistance des pasteurs et des régents; les catholiques y ont vu une spoliation et un acte d'hostilité. Ce jugement est injuste, sans doute, puisque c'est le pouvoir régulier, composé d'ailleurs de catholiques, qui l'a prononcé et non les Vaudois; mais, quoiqu'il fût certainement loisible à l'autorité de donner une satisfaction à une Eglise chrétienne longtemps opprimée, il eût mieux valu que c'eût été d'une manière moins provocatrice envers celle qui était ainsi humiliée. Du reste, pendant tout le temps de la domination française, les pasteurs et les troupeaux n'ont jamais donné lieu aux curés, ni aux ouailles de ceux-ci, de se plaindre de leur conduite. C'est une justice qu'on leur doit.

L'administration ecclésiastique aux Vallées resta la même pendant les premières années de la réunion à la France; elle était comme par le passé entre les mains des consistori-

(1) C'est dans cet hospice qu'on instruisait pour le papisme les enfants vaudois enlevés à leurs parents, ainsi que tous ceux qu'on entraînait par divers moyens à la foi romaine. Depuis la restauration, il a repris sa destination primitive, du moins pour ce qui concerne ces dernières personnes.

res, du synode et de la Table ou commission supérieure exécutive. Ce ne fut qu'en 1805, lors du passage de l'empereur à Turin, que l'assimilation de ces Eglises aux autres Eglises protestantes de l'empire français fut projetée (1), et quelques mois plus tard définitivement arrêtée par un décret du 6 thermidor an XIII (2). D'après ce décret on groupa les différentes Eglises en trois consistoriales; savoir, celles de la Tour, de Prarustin et de Villesèche. La première comprenait les paroisses de la Tour, le Villar, Bobbi et Rora. La seconde, celles de Prarustin, Angrogne et Saint-Jean. La troisième, celles de Villesèche, Pomaret, Saint-Germain, Prali, Maneille et Pramol. Cette organisation dura autant que la domination française dans les Vallées.

Pendant cette période les Vaudois, resserrés autrefois dans leurs étroites limites, en sortirent et acquirent des propriétés dans la plaine. Les temples qui tombaient en ruines furent réparés. Saint-Jean, où tous les lieux destinés au culte et à l'instruction avaient été fermés depuis 1658, se construisit un temple.

Ce vaste et bel édifice était à peine terminé qu'il souffrit de grands dommages du tremblement de terre qui, en 1808, jeta la consternation dans les Vallées et dans la province de Pignerol, et qui se fit sentir en divers lieux de la France et de l'Italie. Durant quatre mois, du commencement d'avril à la fin de juillet, des secousses plus ou moins fortes ne cessèrent d'ébranler le sol et les constructions de toute espèce. Les

(1) Le modérateur Rod. Peyran obtint alors une audience de Napoléon.

(2) Le décret est daté du palais de Saint-Cloud. Un autre décret, confirmant les concessions des biens fonds, faites par la commission exécutive pour l'entretien des pasteurs vaudois, était daté de Boulogne. Quant au surplus du traitement, on y pourvoyait conformément à la loi de germinal an X.

dommages ont été tels, qu'on les a estimés à deux ou trois millions pour l'arrondissement de Pignerol et des Vallées. Des nuages d'un aspect inaccoutumé et sinistre avaient été comme les avant-coureurs de ce fléau. La veille des premières secousses, le baromètre baissa extrêmement. Une crue d'eau subite et très-considérable fut remarquée dans les torrents de la vallée de Luserne. L'eau des puits devint blanchâtre. Un vent froid et violent commença de souffler. La première secousse, suivie de plusieurs autres, coup sur coup, se fit sentir dans l'après-midi du 2 avril. De toutes, ce furent les plus terribles. Des églises, des maisons s'écroulèrent; celles qui restèrent debout furent toutes assez gravement endommagées. De grands quartiers de rocs se détachèrent du sommet des montagnes et roulèrent avec fracas dans la vallée. Les communes du bas furent celles qui souffrirent le plus, entre autres Saint-Jean, la Tour et Luserne; celles du haut ne s'en ressentirent que faiblement; mais partout la consternation était grande. Presque personne n'osait habiter dans les maisons. La population vivait sous des tentes; quelques individus dans de vieilles futailles, ou dans d'autres demeures légères et improvisées par la détresse. Ces lieux naguère si paisibles offraient l'image d'un camp où tout était confusion. Plus d'agriculture, plus de commerce, plus de travaux. La peur avait tellement saisi tous les esprits qu'on ne songeait qu'aux moyens d'avoir la vie sauve. A cet égard, chacun éprouva la protection de la divine Providence, car pendant tout le temps que dura le fléau, on n'eut à déplorer au plus que trois morts, et les lettres du temps sont remplies de récits de délivrances vraiment miraculeuses (1).

(1) *Correspondance vaudoise*, ou recueil de quelques lettres des Vallées sur le tremblement de terre de 1808, etc. Paris, 1808.

Les années qui suivirent jusqu'en 1814, si fertiles en événements politiques et guerriers, ne présentent, dans la sphère de notre récit, aucun fait qui mérite une attention particulière. Mais, avant de passer à une nouvelle et dernière période de cette histoire, il importe de rechercher ce que fut l'esprit religieux des années que nous venons de parcourir.

La fin du XVIII^e siècle s'était quelque peu ressentie aux Vallées du déclin de la pensée religieuse, généralement affaiblie partout. Là, comme ailleurs, on aurait pu remarquer que l'esprit chrétien, si vif, si fécond au XVI^e et au XVII^e siècles, s'alimentait avec plus de lenteur à la source pure de l'Évangile. Une raison orgueilleuse, un sens humain, commençaient à revendiquer une place dans la théologie, et en voulant rendre la religion plus accessible et moins choquante dans ses dogmes, la décoloraient et tendaient à la défigurer. Les candidats au saint ministère n'acquerraient plus pour la plupart, dans les académies étrangères où ils allaient s'y préparer, qu'une froide orthodoxie ou les germes dissolvants du socinianisme (1). Les premières années du XIX^e siècle n'apportèrent aucune amélioration. La vertu fut souvent prêchée et exaltée plus que l'œuvre du Christ, plus que la foi, plus que l'amour du Seigneur. Le titre de philosophe fut placé à côté de celui de chrétien (2). Le représentant vaudois de cette tendance fut M. Mondon, mort pasteur à Saint-Jean, homme de talent, instruit dans la littérature grecque et latine, ainsi que dans l'histoire profane; d'un caractère singulier, capricieux, mais courageux et plein de franchise. Sa croyance a été attaquée et avec raison,

(1) Essentiellement à Lausanne, la froide orthodoxie, et à Genève le socinianisme.

(2) Lettre d'un pâtre des hautes montagnes d'Angrogne, le 19 mars 1819. Manuscrit.

car elle était loin d'être évangélique ; c'est lui qui, dans une réponse manuscrite à une lettre pastorale de l'évêque de Pignerol, résuma les fruits de l'Esprit, énumérés par saint Paul, dans l'épître aux Ephésiens, chapitre V, et dans celle aux Galates, chapitre V, par ces mots : « En substance, voici leurs noms : *humanité*, *justice* et *raison* (1). » C'était d'ailleurs un homme austère et d'une conduite approuvée.

M. Pierre Geymet, pasteur à la Tour, et modérateur pendant douze ans, se fit remarquer aussi à cette époque, mais moins par ses opinions théologiques et par la prédication que par le rôle qu'il joua dans les affaires politiques. Appelé à faire partie d'une *consulte* piémontaise, à Turin, il s'y fit remarquer, et gagna l'estime de plusieurs personnages influents par la chaleur avec laquelle il prit la défense de la religion, attaquée dans cette assemblée. Lors de la réunion du Piémont à la France, il fut nommé sous-préfet de Pignerol et exerça treize ans ces honorables fonctions (2). S'il rendit des services à ses coreligionnaires, il sut conquérir le respect et l'attachement de tous ses administrés. Il a laissé dans ce chef-lieu, tout catholique romain, une réputation intacte de probité, à une époque où les hauts fonctionnaires en avaient généralement si peu. A la restauration, Geymet se retira à la Tour, si pauvre et si modeste à la fois, qu'il ne dédaigna pas, lui qui était, quelques jours auparavant, le premier magistrat des Vallées, d'accepter l'humble place de maître de l'école latine, dont le traitement ne dépassait pas 700 francs, et à laquelle il consacra ses dernières forces jusqu'aux approches de sa mort, en 1822.

(1) Réponse d'un pasteur (M. Mondon) à l'évêque de Pignerol. Manus.

(2) L'auteur de cet écrit peut attester qu'au milieu de ses occupations multipliées, ce bon père trouvait des heures spéciales à consacrer à l'instruction de ses nombreux enfants.

Mais le pasteur dont le nom a le plus attiré l'attention, du moins à l'étranger, c'est Rodolphe Peyran, mort pasteur au Pomaret, après avoir été modérateur des Eglises vaudoises, de 1801 à 1805, et de 1814 à 1823. Il mérita sa célébrité par son érudition vraiment prodigieuse, dont on a pour preuve des lettres restées manuscrites, sur tous les sujets, adressées à toutes sortes de personnes, et dans lesquelles se révèle un esprit capable de grandes choses, si le sentiment religieux et moral se fût uni à son génie pour les produire. Quoiqu'habile controversiste, il profita peu pour lui-même de l'excellence des doctrines qu'il défendit victorieusement. Il se ressentit toujours de la vie agitée de sa jeunesse. Le meilleur souvenir qu'il ait laissé de sa personne parmi ses compatriotes, c'est celui d'un esprit fécond en saillies et plein d'originalité.

Ce n'est pas être trop sévère, que de dire que la fin du dernier siècle et le commencement de celui-ci enfantèrent aux Vallées des germes de décadence religieuse. Si la tiédeur ou les erreurs de quelques ministres de l'Evangile, victimes eux-mêmes de l'esprit du temps, contribuèrent pour une part à l'affaiblissement de la foi et de la vie chrétienne dans quelques localités, reconnaissons que le plus grand mal vint des circonstances politiques, du contact forcé avec les hommes de la révolution française, avec les zélateurs de l'impiété. Tout alors tendait à détourner l'âme de la vie intérieure, cachée avec Christ en Dieu. La puissance de l'intelligence humaine, unie à la force matérielle, s'était faite la régénératrice du monde. Il n'était question que d'organisation sociale, de conquêtes matérielles, d'intérêts purement humains, de gloire mondaine. Il ne restait pour ainsi dire plus de place sur la terre pour les intérêts du ciel. Les regards se portaient sur l'homme extraordinaire, dont la gran-

deur obscurcissait l'éclat de tout ce que les siècles antérieurs avaient admiré. Napoléon concentrait l'attention de chacun, sur sa personne et sur son empire. Attirés par sa voix, entraînés par son génie, les fils des Vaudois, soumis d'ailleurs à la conscription, coururent se ranger sous ses drapeaux, verser pour une nation étrangère un sang précieux, et dépenser une vie que leurs aïeux, les martyrs, consacraient à la prospérité et à la défense de l'Eglise. Moissonnés par la mort dans les combats ou dans les hôpitaux, peu d'entre eux revirent leur patrie. Quelques-uns acquirent de la réputation et un rang dans l'armée. Le nom du colonel Olivet est populaire aux Vallées; son portrait lithographié est dans toutes les chaumières. D'autres Vaudois se distinguèrent, comme M. Geymet, dans la carrière de l'administration.

Mais, tandis que la jeunesse et les hommes dans la force de l'âge étaient plus ou moins soulevés et entraînés par le torrent des idées nouvelles, les vieillards, les hommes simples, les caractères sérieux, les montagnards des hameaux reculés, les mères de famille et de respectables pasteurs conservaient les mœurs antiques, les traditions vaudoises, par le récit des souffrances de leurs ancêtres, par la lecture et par l'enseignement de la sainte Ecriture (1).

(1) Pour ce chapitre, on a consulté les histoires du temps, le *Tableau du Piémont*, par Maranda; Turin, an XI; quelques manuscrits et les souvenirs de plusieurs contemporains.